



CONDITIONS DE L' ACTION

Beko Action Cashback HarvestFresh jusqu'à 200€

A l'achat du modèle combiné réfrigérateur-congélateur promotionnel de Beko, durant la période du 01-07-2022 au 31-08-2022 inclus, Beko vous rembourse jusqu'à €200, -.

1. Cette action promotionnelle est valable à l'achat d'un modèle combiné réfrigérateur-congélateur Beko HarvestFresh durant la période de l'action allant du 01-07-2022 au 31-08-2022 inclus.
2. Les montants suivants de l'action cashback sont valables pour les modèles en promo ci-dessous :

€ 50 Cashback	€ 75 Cashback	€ 100 Cashback	€ 150 Cashback	€ 200 Cashback
RCNA406E40ZXBN	B5RCNE3651HXB	B5RCNE366HXB	RCNE366E70ZXBRN	RCNE720E3VZXPN
CN366E40ZXPN	B5RCNE406HXB	B5RCNE406LXBRW		
RCNA366E40ZXBN	RCNE560E40ZXBRN	RCNA406E60LZXRN		
		RCNE560E40LXPHUN		
		RCNE560E40ZXBRN		
		RCNE560E60ZXPN		
		BCHA275K4SN (BI)		
		BCNA275E4FN (BI)		
		BCNA306E3SN (BI)		

3. Cette action promotionnelle s'applique exclusivement aux produits qui ont été achetés dans les magasins/magasins en ligne participants des revendeurs affiliés en Belgique, Pays-Bas ou au Grand-Duché de Luxembourg.
4. L'action promotionnelle ne s'adresse qu'aux consommateurs domiciliés en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
5. Pour disposer du formulaire d'enregistrement du modèle en promo acheté, veuillez aller sur beko.com/be-fr/campagnes.
6. Seuls les achats enregistrés – par le biais de notre formulaire d'enregistrement en ligne – et accompagnés d'une copie de la preuve d'achat et du numéro de série complété sont pris en considération.
7. Au cas où le participant ne renvoie pas les documents manquants dans les 10 jours ouvrables suivant l'enregistrement en ligne ou les complète insuffisamment, il est exclu de la participation à l'action promotionnelle, sans pouvoir prétendre aucunement à une indemnisation ou action promotionnelle de substitution de quelque forme que ce soit.
8. Les envois incomplets, les envois ne respectant pas les conditions de l'action ainsi que les envois effectués après la date d'expédition ultime (le 15 septembre 2022) ne seront pas honorés.
9. En participant à cette action promotionnelle et en envoyant les documents et pièces jointes, le participant déclare accepter ces conditions de l'action et déclare avoir transmis des informations correctes et exactes.
10. En principe, le participant reçoit le montant du cashback dans un délai de 4 à 6 semaines après que Beko a reçu et approuvé l'enregistrement en ligne avec la copie de la preuve d'achat. Le paiement est effectué par Highco Benelux SA à la demande de Beko promotion. Le cashback n'est possible que par le biais d'un virement bancaire et non par paiement en espèces ou par chèque.
11. Cette action promotionnelle n'est pas valable en combinaison avec d'autres actions.
12. Cette action promotionnelle n'est valable que sur les nouveaux produits et non sur les produits d'occasion.
13. Cette action ne s'applique que sur des produits uniques. Cela signifie qu'une seule demande portant sur le même numéro de série peut être introduite.
14. Si les produits sont envoyés/apportés en retour, la participation à l'action cashback est annulée. Si le montant cashback a déjà été payé, il doit être remboursé.
15. Beko/Asogem Belgique N.V. décline toute responsabilité si le participant a envoyé des informations/données incorrectes.
16. Beko/Asogem Belgique N.V. n'est pas responsable de la disponibilité des modèles en promo dans le magasin et les magasins en ligne des revendeurs liés. Si, au cours de la période de l'action promotionnelle, les modèles en promo ne sont plus de stock, il n'est pas possible de participer à l'action ultérieurement.
17. Beko/Asogem Belgique N.V. n'est pas responsable d'autres communications, éventuellement erronées relatives à cette action

donnée dans le magasin (hors ligne et en ligne). Beko/Asogem Belgique N.V. décline toute responsabilité pour les communications inexactes dans le magasin.

18. Beko/Asogem Belgique N.V. se réserve à tout moment le droit d'examiner un éventuel abus concernant les documents et pièces jointes envoyés et se réserve expressément le droit de lancer une action judiciaire en cas de soupçon de fraude.
19. Vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques relatives à des demandes déjà envoyées à infoligne@promolife.be. S'agissant de questions générales, veuillez contacter campagnes@asogem.eu
20. Pour mener à bien cette action promotionnelle, Beko fait appel aux services d'une entreprise tierce. S'agissant du respect de la législation sur la vie privée, cette entreprise est habilitée à traiter les documents et pièces jointes envoyés et à en analyser et traiter les données. Cette entreprise tierce peut ainsi, en cas de questions ou de documents manquants, prendre contact avec vous.
21. Les informations à caractère personnel telles que le nom, l'adresse, etc. sont traitées de manière strictement confidentielle par Asogem Belgique N.V./Beko et par les personnes auxquelles elle fait appel à cet effet. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.
22. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité dans le cadre de la procédure d'enregistrement d'indiquer si vous voulez recevoir des informations ou des communications de la part de Beko.
23. Beko/Asogem Belgique N.V., les personnes auxquelles elle fait appel ainsi que les tiers déclinent toute responsabilité quant au traitement et/ou aux coûts découlant de cette action promotionnelle et supportés par le participant. Beko/Asogem Belgique N.V., les personnes auxquelles elle fait appel ainsi que les tiers ne peuvent pas non plus être tenus responsables par le participant (ou au nom de ce dernier) de tout dommage, direct ou indirect, provoqué ou en lien d'une quelconque manière avec cette action promotionnelle, notamment le fait que l'opération de cashback n'a pas eu lieu ou n'a pas été effectuée à temps.
24. Beko/Asogem Belgique N.V. se réserve le droit de modifier entre-temps les conditions de l'action et de mettre un terme à l'action anticipativement. En cas de modification ou d'arrêt de l'action, Beko n'est redevable d'aucune indemnisation ou action promotionnelle de substitution, de quelque forme que ce soit.
25. Beko/Asogem Belgique N.V. est habilitée à tout moment à mettre fin à la participation des participants, sans devoir motiver sa décision et sans faire naître un droit ou une prétention, dans le chef du participant concerné, à une indemnisation, à un produit ou une action promotionnelle de substitution, sous quelque forme que ce soit.

